



PRÉFET DE L'INDRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n°2016-182-DDCSPP du 07 mars 2016 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 9 août 2011 relative à l'application du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 4 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté n° 2015069-0012 du 10 mars 2015 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre ;

Vu l'arrêté n° 2015070-0007 du 11 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre ;

Vu l'arrêté n°2015-001-DDCSPP du 21 avril 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre ;

Vu la démission de madame Nadège DESMARETZ, représentante FO en date du 22 janvier 2016 ;

Vu la démission de Madame Virginie LHERM, représentante FO en date du 22 janvier 2016 ;

Vu la désignation d'un nouveau représentant suppléant par l'organisation syndicale « UNSA, en date du 17 février 2016 ;

Vu la désignation de nouveaux représentants par l'organisation syndicale « Force Ouvrière » en date du 04 mars 2016 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre :

- Mme Anne DUFOUR, directrice départementale, présidente;
- M. Philippe GOUT, secrétaire général.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Mme Nelly DEFAYE - UNSA	M Sylvain BALLERE - UNSA
Mme Fadila MAMOUNI - UNSA	
M. Pascal BIRBA - FO	
Mme Céline IMBERDIS - FO	

Article 3

L'arrêté n°2015-001-DDCSPP du 21 avril 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 07 mars 2016

Anne DUFOUR